

DÉLIBÉRATION N° CA 18-21 DU 6 MARS 2018

**relative à l'initiative «TERRITOIRES ENGAGÉS POUR LA BIODIVERSITÉ» (TEB)
Protocole d'alliance pour une mobilisation commune**

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie,

Vu le 10^{ème} programme (2013-2018) de l'agence de l'eau Seine-Normandie,

Vu la délibération n° CA 17-35 du 14 novembre 2017 déléguant des attributions du conseil à la Directrice générale,

Vu le projet de protocole d'alliance pour une mobilisation commune sur l'initiative « territoires engagés pour la biodiversité » (TEB) présenté en séance,

Vu le dossier de la réunion du conseil d'administration du 6 mars 2018,

Entendu que ce protocole a vocation à être accompagné d'un document concrétisant l'adhésion et l'engagement des différents partenaires apportant un appui à cette démarche, dont les agences de l'eau dans le cadre du lancement opérationnel de l'initiative "territoires engagés pour la biodiversité" en région.

DÉLIBÈRE

Article 1

L'agence de l'eau Seine-Normandie pourra intervenir en appui de l'initiative territoires engagés pour la biodiversité (TEB) dans le respect des modalités définies dans son programme d'intervention. Pour cela, elle s'appuiera en tant que de besoin, sur les conventions passées avec les Agences régionales de la biodiversité (ARB) ou les Régions et l'Agence française de la biodiversité en l'absence d'Agence régionale de la biodiversité, précisant les domaines de partenariat et les compétences de chacun.

Article 2

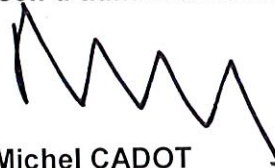
La directrice générale de l'agence de l'eau est autorisée à signer la traduction de cet engagement dans un document qui sera annexé au protocole national pour une mobilisation commune sur l'initiative territoires engagés pour la biodiversité (TEB).

La Secrétaire du conseil d'administration
Directrice générale de l'agence
de l'eau Seine-Normandie



Patricia BLANC

Le Président
du conseil d'administration



Michel CADOT
